

Pourquoi ne mets-tu pas le hijab ?!

Houwayda Ismail

Voici un livre qui tombe bien, au moment où l'on ne compte plus les langues qui se délient contre nos valeurs religieuses ! Il est des images qui prouvent qu'une société est loin du chemin d'Allâh, et qui démontrent avec précision l'intensité de sa déviation et de son libertinage, l'image où l'on perçoit l'expansion de l'exhibition et du dévoilement

chez la grande majorité de la jeune gent féminine. Désolément, nous constatons de nos jours que ce fléau est devenu une des caractéristiques des musulmanes, même si toutefois, le port de l'habit islamique est aussi largement répandu. Quelles sont donc les causes qui ont conduit à cette déviance ? Pour répondre à cette question, nous l'avons posée à différentes catégories de femmes. De là, nous avons constaté l'existence de

seize principales excuses. Mais après de nombreuses vérifications, nous nous sommes rendus compte combien ces prétextes sont inconsistants ! Que toute musulmane participe à la propagation de ce merveilleux livre qui réveille les consciences et guide vers le bien...

<https://islamhouse.com/265526>

- [Pourquoi ne mets-tu pas Le hijab?](#)
 - [RECOMMANDATIONS !](#)
 - [Préface de la seconde édition](#)

- Préface de la première édition
- Annexe compilée par
- Abu Hamza Al-Germâny
- Qu'Allâh le préserve ainsi que sa famille ! INTRODUCTION
- - Le premier prétexte
 - Le deuxième prétexte
 - Le troisième prétexte
 - Le quatrième prétexte
 - Le cinquième prétexte
 - Le sixième prétexte
 - Le septième prétexte
 - Le huitième prétexte
 - Le neuvième prétexte
 - Le dixième prétexte

- [ANNEXE D'autres prétextes répandus\[16\]](#)
- [Le onzième prétexte](#)
- [Le douzième prétexte](#)
- [Le treizième prétexte](#)
- [Le quatorzième prétexte](#)
- [Le quinzième prétexte](#)
- [Le seizième prétexte](#)
- [Conclusion\[18\]](#)
-
- [Paroles du coeur\[19\]](#)

Pourquoi ne mets-tu pas Le hijab?

ou

Les prétextes invoqués pour ne pas porter le hijab

Dû à la plume de son excellence

Dr. Houwayda Ismaïl

Introduction de son éminence, le
vertueux cheikh

Abd El Ghani Ibn El Hassan Aoussat

Traduit de l'arabe, annoté et relu par

Aboû Fahîma cAbd Ar-Rahmên El
Bidjê'î

Revu, corrigé et augmenté par

Abu Hamza Al-Germâny

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

أعذار من لا ترتدي الحجاب وبيان تهافتها

(بالفرنسية)

بقلم الدكتورة هويدا إسماعيل

حفظها الله تعالى

قدم للترجمة الشيخ: عبد الغني عوسات

حفظه الله تعالى

ترجمه: أبو فهيمة عبد الرحمن البجائي

مراجعة وزيادات: أبو حمزة الجرمانى

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allâh, Le Tout
Miséricordieux, Le Très
Miséricordieux

RECOMMANDATIONS !

C

hère sœur musulmane et cher frère musulman !

Lorsque tu auras terminé de lire cet opuscule, offre-le à ton tour pour que d'autres en tirent profit. Et invite les gens que tu connais avec douceur et sagesse à la vérité qu'il contient.

Il est aussi de ton droit de l'imprimer pour une distribution gratuite, mais sans rien modifier du texte.

« Qu'Allâh te récompense de la meilleure manière ! »

Introduction du vertueux

Cheikh Abd El Ghani Aoussat

(Qu'Allâh le préserve)

C

ertes, la Louange est à Allâh. Nous Le louons, implorons Son Secours, et Lui demandons le pardon. Nous Lui demandons de nous protéger contre le mal qui existe en nous et contre nos mauvaises actions. Celui qu'Allâh guide, nul ne pourra l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne pourra le guider. Et j'atteste qu'il n'y a point de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allâh, l'Unique, sans associé. Et

j'atteste que Mohammed est Son serviteur et Messenger.

Cela dit ; Allâh – Très-Haut soit-il — a fait du hijab (**voile**) un acte d'adoration pour les croyantes ; Il leur a rendu obligatoire pour les bienfaits, multiples et variés, qu'il recouvre.

En effet, le hijab renferme nombre d'avantages apparents et cachés, religieux et mondains.

C'en est un culte dont celle qui le pratique sera récompensée, tandis que celle qui s'en abstient sera vouée au châtement divin.

En vérité, Allâh — Pureté à Lui— n'a jamais ordonné une chose à Ses

serviteurs sans que celle-ci soit une source de bien recouvrant de grands bénéfices, et comme Il ne leur a jamais interdit un acte que pour le mal et la nuisance que celui-ci renferme.

Les croyantes, tout comme les croyants, répondent à l'ordre de leur Seigneur sans hésitation ni rébellion. Elles s'appliquent également à Son adoration sans rien y ajouter ni en diminuer. Allâh — le Très-Haut — dit : « La seule réponse des croyants, lorsqu'on les appelle vers Allâh et Son messager, pour que ce dernier juge entre eux, est de dire : « Nous avons entendu et nous avons obéi ! »

Voilà ceux qui réussissent. » An-Noûr. V. 51.

Ces croyantes se conforment à la prescription divine de mettre le hijab, par souci de préservation (couverture), de pudeur, de chasteté et de pureté, et en guise d'obéissance à Allâh – Très-Haut soit-il — et à Son Messager ﷺ; et tout ceci...

... sans rien modifier ni changer, et sans recourir au laxisme ni au choix (de ne pas le porter). Allâh — Majesté à lui — dit : « Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allâh et Son Messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et

quiconque désobéit à Allâh et Son Messenger s'est égaré, certes, d'un égarement évident. » El Ahzêb. V. 36.

Allâh — le Très-Haut — a intimé l'ordre de porter le hijab à toutes les musulmanes en disant : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de se couvrir par leurs grands voiles : [Jalâbîb]. » El-Ahzêb. V. 59.

C'est un ordre impliquant obligation, astreinte, et fermeté. Donc, il leur incombe d'être résolues et appliquées [à exécuter le commandement d'Allâh]. Et qu'elles ne soient pas dévoyées du droit chemin par

quelques désirs, ambiguïtés ou barrières.

Ceci, car elles ont un très bel exemple à suivre dans la conduite des femmes des Compagnons. **cÂ'icha — qu'Allâh soit satisfait d'elle — a dit :**
« qu'Allâh fasse miséricorde aux premières femmes émigrées ; quand Allâh a révélé Sa Parole : « Et qu'elles rabattent leurs voiles sur leurs poitrines, » elles s'empressèrent à couper en deux leurs vêtements et se voilèrent avec ! » Ainsi, doit se soumettre toute musulmane et se conformer [aux ordres d'Allâh].

De plus, lorsque la musulmane se livre à la contemplation de cette

injonction divine, elle finira par dévoiler de nobles sagesse, de précieux secrets et d'innombrables vertus ! Aussi, elle déduira, à travers les textes sacrés à ce sujet, d'ineestimables bienfaits, **notamment** :

- Le hijab est en fait une façon de préserver l'honneur de la femme, de purifier son cœur et de fructifier son âme. **Allâh — Pureté à lui — dit :**
« C'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs. » El Ahzêb. V. 53.
- C'est également un signe de nobles caractères tels la chasteté, la dignité, la pudeur et la défense de l'honneur.

- De même, cela est une marque[1] distinguant les femmes vertueuses au comportement honorant !
- Par ailleurs, le hijab est une preuve qui témoigne que la sœur le portant est exempte de tous soupçons ; de même qu'elle a signifié son refus à tous risques de nuisance et de tentation ; le Très-Haut dit « Elles en seront vite reconnues et éviteront d'être offensées. » El Ahzêb. V. 59.
- Il aide à dompter les instincts charnels,
- Il est un coup d'épée qui tranche les pensées démoniaques !

- C'est aussi une prévention sociale contre les différentes formes de nuisance que lui lancent les regards qui trahissent, et les langues qui portent atteinte à la réputation des femmes.
- Le hijab protège également la pudeur : cet état d'être enraciné dans l'âme, qui incite aux vertus et repousse les vices.

En vérité, si nous étudions avec soin les mérites et les bienfaits du hijab, par lecture des textes jusqu'à épuisement, nous concluons certes que ces bienfaits sont multiples, variés et très précieux.

De toute manière, si la femme est décente en apparence elle l'est aussi, certainement, en son intérieur, **comme dit le dicton** : « de l'abondance du cœur, la bouche parle » (chaque chose reflète par son apparence ce qu'elle cache à l'intérieur). »

C'est pour cela qu'Allâh a fait en sorte que l'habit de la piété soit un vêtement qui couvre à la fois le corps et l'esprit. Allâh — Exalté soit-Il — **dit à ce propos** : « Ô enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. -Mais le vêtement de la piété, voilà qui est meilleur. » El Acrâf. V. 26.

cAbd Ar-Rahmên Ibn Aslem (qu'Allâh lui fasse miséricorde) a expliqué ce verset comme suit : « Il (le fils d'Adam) craindra pieusement Allâh et cachera sa nudité (sa cAwra), voilà le vêtement de la piété. »

Ainsi, tu as pris connaissance désormais, ô sœur musulmane !, l'obligation de mettre le hijab, son mérite, ses fruits ; tu as aussi pris connaissance qu'il est vraiment l'ordre d'Allâh et Son vœu pour Ses sincères serviteurs.

Dans ce sens, Allâh — qu'Il soit Très-Haut — dit « Et Allâh veut accueillir votre repentir. Mais ceux

qui suivent les passions veulent que vous vous incliniez grandement (**vers la turpitude comme ils le font**). » An-Nisê'. V. 27.

Cela veut dire : ceux qui suivent leurs plaisirs qui tiennent du faux et des basses attitudes, qui encouragent la fornication à outrance et le libertinage ainsi que les autres agissements qu'Allâh a interdits, veulent que vous déviiez du vrai chemin et outrepassiez les actes qu'Allâh vous a autorisés afin que vous tombiez dans Sa désobéissance ! Ils désirent vous voir comme eux dans la course aux passions illicites et aux péchés !

Voilà pourquoi Allâh les a décrits
suivant leurs passions blâmables et
leurs comportements fâcheux.

Le poète dit vrai en déclamant !

Ne sois pas leurré par certaines gens
qui t'incitent à dévier de la guidée !

Nulle assistance ne leur a été
accordée pour suivre la vérité !

Cœurs aveugles ! De leur guide, ils se
sont tous détournés,

Car ils ont tous mécru en Allâh en
imitant leurs aînés !

Enfin, il ne m'échappe pas de
remercier le vertueux frère, le
professeur Aboû Fahîma cAbd Ar-

Rahmên El Bidjê'î, pour l'attention qu'il porte à ce genre d'épîtres traitant de ces questions ; et ce, dans un temps où beaucoup de problèmes sont soulevés concernant le sujet du hijab qui est un culte islamique et non une coutume que l'on peut soumettre aux tractations sans scrupules !

Certes, ce qui suit est une épître dont les arguments sont forts aux antipodes des calomnies et rumeurs arrogantes, dirigées par les prôneurs de la vilénie ! Ceux qui appellent au dévoilement, à la nudité et à la débauche.

Je le remercie donc pour cette fidèle traduction ; et c'est à Allâh que nous

demandons de rendre ses écrits précis et ses traductions conformes.

Écrit par votre frère :

Abd El Ghani Ibn El Hassan Aoussat

Préface de la seconde édition

AVIS AUX LECTEURS

L

ouange à Allâh qui a parachevé les religions par la religion de droiture, et révélé le Qour'ên et la sounna pour guider l'homme et la femme vers leur réussite. **Et que la prière et le salut soient sur l'ultime Prophète et**

Messenger ; le guide de l'humanité sur le chemin de la vérité : Mohammed Ibn cAbd Allâh ; ainsi que sur ses pieuses épouses, sa noble famille et ses honorables et louables Compagnons.

Nous tenons à préciser avec insistance que la traduction des œuvres islamiques n'est qu'un moyen provisoire pour comprendre l'Islam. Le fruit de celle-ci n'est que proportionnel et très limité !

Un bon apprentissage ne peut s'effectuer, avec efficacité, en dehors de la langue arabe. Les autres langues, étant transitoires, ne peuvent, en aucun cas, la remplacer.

L'expérience de chaque lecteur français ou francophone est une preuve suffisante.

Cela dit, il est évident qu'apprendre l'arabe est la première étape que doit franchir tout musulman non arabophone. Car elle est le pivot central dans l'acquisition du savoir religieux en Islam voire une grande nécessité.

Voilà pourquoi nous invitons tous nos frères français et francophones à produire des efforts afin d'apprendre cette très belle langue, et la découvrir dans toute sa grandeur.

L'Imam Ibn Taymiyya (qu'Allâh lui fasse miséricorde) a

dit : « Certainement, la langue arabe est le symbole de l'islam et des musulmans.

Et, les langues sont les plus importants symboles des nations par lesquels elles se démarquent les unes des autres. » [\[2\]](#)

L'éminent savant du Hadîth Ahmed Châkir (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « ...

Certainement, la nation de la langue arabe avec laquelle est descendu le Noble Livre (le Qur'ân) se doit de diffuser sa religion (l'islam). De même, il lui incombe de propager sa langue (l'arabe), ses us et coutumes et

ses règles d'éthique, parmi les autres nations.

En faisant cela, elle appellera à la guidée et la vérité apportées par son Prophète (Mohammed ﷺ), afin de faire de ces nations musulmanes une seule nation, dont : la religion, la Qibla et la langue seront les mêmes.

Aussi, elles auront les mêmes valeurs (critères) qui construiront sa personnalité. Ainsi sera-t-elle une nation du juste milieu[3], dont les individus (les musulmans) seront témoins des gens (dans l'au-delà).

Il appartient donc à toute personne, qui souhaiterait s'intégrer à ce groupe musulman de :

- croire à sa religion (l'Islam),
- se conformer à la Charia,
- suivre son mode de vie,
- et d'apprendre sa langue (l'arabe). » Fin de citation. [\[4\]](#)

Aboû Fahîma cAbd Ar-Rahmên El Bidjê'î

Études de post-graduation en sciences du langage

Études supérieures en sciences islamiques

Études universitaires en traduction

Paris

Paris, le vendredi 1 Jomêda El Oûlâ
1428 H.

Le 18 mai 2007 G.

Préface de la première édition

L

ouange à Allâh qui a gratifié la nation musulmane en lui instituant les principes de la chasteté, l'intégrité, et la pudeur par Sa Glorieuse Parole : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de se couvrir par leurs grands voiles : [jalâbîb] ». El-Ehzêb. V. 59.

Et que la Prière et le Salut soient sur le meilleur homme qui marcha sur terre. Notre Prophète et modèle, Mohammed. Le Messenger ﷺ qui a instauré les fondements de la pureté, de la droiture et de la guidée. Il a réellement conféré aux musulmans les moyens de préserver leur honneur par crainte qu'ils ne se souillent par les turpitudes et les perversités sexuelles ! Et qu'Allâh prie et bénisse ses honorables et chastes femmes qui furent le meilleur exemple quant à la pratique du verset précité :

Khadija[5], 'A'icha, Sawda, Hafsa, Oummou Salama, Zeyneb Bint Khouzeyma, Jouweyriya, Safiyya,

Oummoû Habiba, Meymoûna, et Zeyneb Bint Jahch.

Le Lion de la Sounna à notre époque, le Cheikh Al-Albânî (qu'Allâh lui fasse miséricorde) a dit dans son fameux livre [6] « Jilbêb El Mar'a El Mouslima (Le Jilbêb de la femme musulmane) » : « Nous avons étudié avec soin les versets coraniques, la Sounna authentique et les textes des prédécesseurs (Salafs) qui avaient attrait à ce sujet qui est d'une grande importance. Il nous est [donc] apparu que la femme lorsqu'elle sort de chez elle, doit couvrir entièrement son corps, et qu'elle ne doit rien montrer de sa parure (zîna). Excepté son visage [7] et ses mains (si elle veut) et

ceci avec n'importe quelle sorte de vêtement, **tant qu'il regroupe les conditions suivantes :**

1. Qu'il couvre l'ensemble du corps excepté le visage et les mains.
2. Qu'il ne soit pas une parure en soi (**un vêtement de coquetterie**) [zîna].
3. Qu'il soit épais et non transparent.
4. Qu'il soit bien large et non moulant.
5. Qu'il ne soit pas parfumé.

6. Qu'il ne ressemble pas aux vêtements des hommes.

7. Qu'il ne ressemble pas aux vêtements des mécréantes.

8. Qu'il ne soit pas un vêtement qui attire les regards pour sa singularité et qui souligne la volonté de se démarquer (**chouhra**). »

Enfin, nous demandons à Allâh par Ses Noms les meilleurs et Ses Attributs les plus hauts de nous raffermir sur le droit chemin, le chemin du Qour'ân et de la Sounna selon la compréhension des pieux ancêtres de cette Oumma [As-Salaf As-Sâlih], de nous accorder une piété

par laquelle nous accomplissons Ses droits et évitons Ses interdits, Âmîn.

Il ne me quitte pas de l'esprit le devoir de remercier vivement notre Cheikh, [son éminence Abd El Ghani Aoussat pour les précieuses aides qu'il me fournit inlassablement dans la réalisation de mes traductions](#) : ses Fatâwas et ses orientations. Sans oublier en outre, de remercier chaleureusement mon frère et ami 'Abd El Mâlik Aboû 'Oumeyr qui a réagi avec ardeur et joie à la demande de m'aider dans la traduction de cet opuscule. Nous remercions Allâh de l'avoir guidé à l'islam et Lui demandons de le rétribuer par la meilleure récompense ; Âmîn !

Abou Fahîma ‘Abd Ar-Rahmên El Bidjê’î

Études de post-graduation en sciences du langage

Études supérieures en sciences islamiques

Études universitaires en traduction

Paris

Paris, au couchant du

samedi 28 Jomêda El Oûlê 1427 H.

Correspondant au 24 juin 2006 G.

Pourquoi ne mets-tu pas le hijab ?![\[8\]](#)

Écrit par

Dr. Houwayda Ismaïl

Qu'Allâh la préserve et la récompense !

Annexe compilée par

Abu Hamza Al-Germâny

Qu'Allâh le préserve ainsi que sa famille ! INTRODUCTION

J

e loue Allâh — qu'Il soit Très-Haut — comme Il doit être loué, pour La Splendeur de Son Visage, et La Grandeur de Sa Souveraineté. Et que

la Paix et le Salut d'Allâh soient pour Son Noble Messager qui a tracé le chemin qui mène vers l'agrément d'Allâh et vers Son Paradis. En effet, ce chemin d'une rectitude exemplaire est bordé par la dignité, joliment garni de la noble morale et orné de la parure de pureté, de pudeur, et de chasteté. Ce chemin conduit les deux constituants de la société humaine, l'homme et la femme, aux sphères de la quiétude et de la félicité ici-bas et dans l'au-delà.

Il fait partie de [ces bijoux] l'obligation de porter le hijab qu'Allâh – béni soit-Il— a institué pour la femme. Ceci pour protéger sa

chasteté, préserver son honneur et pour qu'il soit une preuve de sa foi.

C'est pour cela que la société qui s'éloigne de la voie d'Allâh, qui s'écarte de Son droit chemin, est [inévitablement] une société frappée de morbidité. Celle-ci nécessite un remède qui la conduira vers son rétablissement et son bonheur.

Il est des images qui prouvent qu'une telle société est loin du chemin d'Allâh, et qui démontrent avec précision l'intensité de sa déviation et de son libertinage, l'image où l'on perçoit l'expansion de l'exhibition sexuelle et du dévoilement chez la

grande majorité de la jeune gent féminine.

Désolément, nous constatons [de nos jours] que ce fléau est devenu une des caractéristiques de la société musulmane, même si toutefois, le port de l'habit islamique est aussi largement répandu.

Quelles sont donc les causes qui ont conduit à cette déviance ?

Pour répondre à cette question, nous l'avons posée à différentes catégories de filles. De là, nous avons constaté l'existence de dix principales excuses. Mais après de nombreuses vérifications, nous nous sommes

rendus compte combien ces prétextes sont inconsistants !

Sœur musulmane ! Lisons ensemble ces présentes lignes afin de prendre connaissance des causes qui mènent à se détourner du hijab, pour enfin les controverser une à une.

Le premier prétexte

La première d'entre elles dit : « **Je ne suis pas encore convaincue qu'il faut porter le hijab !** »

À cette sœur, nous posons deux questions :

La première question : est-elle convaincue à la base de l'authenticité de l'Islam ?

Évidemment, sa réponse sera : oui !

Je suis convaincue ! Car non

seulement elle dit : « **Lâ Ilêha Illa Allâh** » (il n'y a point de divinité digne d'adoration à part Allâh) qui

est admis comme étant sa conviction dogmatique. Et elle dit

également : « **Mohammed Rassoûlou Allâh** » (Mohammed est le Messenger d'Allâh) qui est admis comme étant sa reconnaissance de la Charî'a [la législation islamique]. En somme, on

en conclut qu'elle est convaincue de l'Islam en épousant sa croyance [El 'Aqîda], sa législation, et son mode de vie.

La seconde question : le hijab fait-il partie de la législation islamique et de ses obligations ?

Si cette sœur est vraiment sincère ; cherche à connaître la vérité à l'exemple de celui qui la cherche réellement ; elle dira certainement : oui, le hijab fait partie de la législation d'Allâh et de ses obligations.

Allâh, à qui elle voue son adoration, a bien ordonné à la femme dans Son Livre de mettre le hijab. De même, le

noble Messenger ﷺ, duquel elle croit au message, a aussi ordonné de porter le hijab dans sa Sounna. Allâh – Le Très-Haut — dit : « Et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'islam. » El Ehzêb. V. 33

Comment donc appelle-t-on une personne qui est convaincue de l'authenticité de l'islam, mais en revanche n'applique pas ce dont Allâh – Le Très-Haut — ainsi que Son Noble Messenger (ont commandé de faire ?

Quoi qu'il en soit, cette personne ne fait partie de ceux décrits par Allâh dans ce verset : « La seule réponse des croyants, lorsqu'on les appelle

vers Allâh et Son messenger, pour que ce dernier juge entre eux, est de dire : « Nous avons entendu et nous avons obéi ! » Voilà ceux qui réussissent. » An-Noûr. V. 51.

En somme, si cette sœur est vraiment convaincue de l'islam, comment ne serait-elle pas convaincue de ses commandements ?!

Le deuxième prétexte

La deuxième sœur dit : « Je suis convaincue de l'obligation de porter le vêtement légal [le hijab], mais ma mère m'interdit de le mettre. Et si je

lui désobéis, je serai vouée au Feu [de l'Enfer] ! »

La plus noble des créatures d'Allâh, le Messenger d'Allâh ﷺ, répond à l'excuse soulevée par cette sœur par une parole concise et sage : « Pas d'obéissance à une créature lorsqu'il y a désobéissance au Créateur. »

Sans le moindre doute, la place des parents en islam, et en particulier celle de la mère, est très haute. En effet, Allâh a lié la place accordée aux parents à la plus importante des œuvres qui est Son adoration et [la réalisation] de Son Unicité (le **Tawhîd**). Cela est stipulé dans

plusieurs versets du Qour'ên,
notamment ce dernier où Allâh — le
Très-Haut — dit : « Et adorez Allâh
et ne Lui associez rien et soyez bons
envers vos parents. » An-Nisê'. V. 36.

Ainsi, rien ne limite l'obéissance aux
parents sauf une seule chose, à savoir
la désobéissance envers Allâh. Le
Très-Haut dit : « Et s'ils te
contraignent à M'associer des
divinités dont tu n'as aucune
connaissance, ne leur obéis pas. »
Louqmên. V.15.

Et le fait de leur désobéir concernant
un péché n'empêche nullement la
bienfaisance envers eux ainsi que la
piété filiale. Allâh — le Très-Haut —

dit : « mais continue à leur obéir au quotidien dans ce qui est convenable. » Louqmên. V. 15

En somme, comment peux-tu obéir à ta mère et désobéir à Allâh qui t'a créé et a créé ta propre mère ?!

Le troisième prétexte

Quant à la troisième sœur, elle dit : « ma capacité financière ne me permet pas de changer mes habits par des nouveaux conformes à l'islam ! »

Notre sœur rentre dans un des deux cas :

- Elle est soit véridique et sincère,

- ou soit elle est menteuse et s'esquive du port du hijab légiféré et souhaite en réalité un hijab impudique[9], aux couleurs criardes, adapté à la mode d'une période donnée et au prix très élevé.

1) nous commençons par notre sœur sincère et véridique :

Chère sœur ! Sais-tu qu'il n'est en aucun cas permis à la femme musulmane de sortir de chez elle jusqu'à ce que son vêtement

remplisse les conditions reconnues du hijab légal (**charcî**) ? Ces conditions doivent être impérativement connues par chaque musulmane ![\[10\]](#)

Pour apprendre les choses de la vie quotidiennes, tu le fais facilement, alors comment ne peux-tu pas apprendre les choses qui vont te sauver du châtiment d'Allâh ainsi que de Sa Colère après la mort ! Allâh — Le Très-Haut — n'a-t-Il pas dit : « **Demandez donc aux gens du rappel** [les savants] **si vous ne savez pas.** » An-Nahl. V. 43. Alors ma sœur ! Apprends donc les conditions du hijab.

Si tu dois absolument sortir de chez toi alors, ne le fais que si les conditions du hijab légal sont remplies. Fais cela pour satisfaire Le Très Miséricordieux et humilier le diable.

Cela parce que le méfait de ta sortie dévoilée et dévêtue est plus grand que le bienfait de ta sortie pour une nécessité [quelconque].

Ma sœur ! Si ton intention est sincère et ta résolution véridique, sache que d'innombrables personnes te viendront en aide et Allâh te facilitera les choses. N'est-ce pas Lui qui dit : « Celui qui craint Allâh, Il lui donnera une issue favorable. Et lui

accordera sa subsistance d'une façon inespérée. » At-Talâq. V. 2-3

2) Quant à notre sœur qui veut s'échapper [de l'obligation du hijab], nous lui disons :

La dignité et la grande estime auprès d'Allâh – Le Très-Haut — ne se manifestent pas par les vêtements brodés, les couleurs clinquantes, ou par le fait de se conformer à la mode vestimentaire contemporaine. Mais elles se manifestent uniquement, dans l'obéissance à Allâh et à Son Messager ﷺ en mettant en pratique la pure législation islamique et en portant le hijab islamique authentique. Lis [ma sœur] la Parole

d'Allâh — Le Très-Haut —

: « Certes le plus noble d'entre vous auprès d'Allâh est le plus pieux. » El Houjourât. V. 13

En somme, pour acquérir l'agrément d'Allâh et Son paradis, toute chose chère et précieuse à nos yeux (un être cher ou un bien matériel) perd de sa valeur et jouit de peu de considération...

Le quatrième prétexte

La quatrième sœur dit : « Dans mon pays, le climat est très chaud et je ne le supporte pas. Comment résisterais-

je donc si je mettais en plus le hijab ? »

À des personnes comme celle-ci,
Allâh — le Très-Haut — dit : « Dis :
« Le feu de l'Enfer est plus ardent
encore ! » Si seulement ils
comprenaient ! » At Tawba. V. 81.

Comment compares-tu la chaleur de
ton pays à celle de la Géhenne !
Sache – mon honorable sœur — que
Satan t'a jeté un de ses vulnérables
filets pour te mener de la chaleur de
cette vie à celle du Feu de l'Enfer.
Sauve-toi donc de son piège !

Considère donc la chaleur du soleil tel un bienfait et non pas un méfait sachant qu'il te rappelle la gravité du châtement d'Allâh -Le Très-Haut — qui dépasse en nombreux degrés la chaleur terrestre.

Dès lors, tu te remettras [certainement] à l'ordre d'Allâh et sacrifieras l'aisance de ce bas monde au profit de ton salut dans l'au-delà en te préservant du Feu. Ce feu dont les habitants ont été décrits par le Très-Haut dans ce verset : « Ils n'y goûteront ni fraîcheur ni breuvage. Hormis une eau bouillante et du pus. » An-Naba'. V. 24-25

En somme, le Paradis est parsemé de difficultés (celui qui les surmonte y entre) et l'Enfer est jonché de passions (celui qui y succombe y entre)...

Le cinquième prétexte

Écoutons maintenant l'excuse de la cinquième sœur : « J'ai peur en portant assidûment le hijab de l'enlever plus tard. J'ai vu beaucoup de filles faire cela ! »

À celle-ci, je dirai : « Si tous les gens adoptent le même raisonnement que toi, ils auraient renoncé à la religion entière. Ils auraient délaissé la prière, car certains craignent de l'abandonner. Ils se seraient aussi abstenus du jeûne, car nombreux sont ceux qui ont peur de le rompre, etc. »

As-tu vu [ma sœur] comment le diable a une nouvelle fois jeté sur toi un de ses filets et t'a empêché de suivre le chemin de la guidée ! Allâh — l'Exalté — aime que son serviteur persiste dans la pratique des bonnes œuvres même si celles-ci sont peu nombreuses ou seulement recommandées. Que dire si ces

bonnes œuvres sont obligatoires
comme est le cas du hijab ?!

Le Messenger d'Allâh ﷺ a dit : « La
meilleure œuvre auprès d'Allâh est
celle qui est accomplie
continuellement, aussi infime soit-
elle ! »

Pourquoi n'as-tu pas cherché à
connaître les causes qui ont poussé
ces sœurs à ôter leur hijab, afin que tu
t'en écarteres et que tu œuvres à les
éviter ?

Pourquoi n'as-tu pas cherché les
causes qui raffermissent la personne
sur le chemin de la guidée et de la
vérité afin de t'y accrocher [c'est-à-
dire aux causes] ?

Parmi ces causes : le fait d'invoquer fréquemment Allâh pour qu'Il raffermisse ton cœur dans la religion comme le faisait le Prophète ﷺ. Il y a également la prière et l'humilité : Allâh — le Très-Haut — dit : « Et cherchez secours dans l'endurance et la prière : certes, la prière est une lourde obligation, sauf pour les humbles. » El Baqara. V. 45

Il fait partie en outre de ces causes, l'observance de toutes les pratiques légiférées par l'Islam, dont le hijab. Allâh – le Très-Haut — dit : « S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, cela aurait été certainement meilleur pour eux, et cela les aurait raffermis. » An-Nisâ'. V. 66

En somme, si tu avais saisi les causes qui mènent [par la permission d'Allâh] à la guidée et si tu avais goûté à la douceur de la foi, tu n'aurais point abandonné les ordres d'Allâh après les avoir mis en pratique...

Le sixième prétexte

Quel prétexte propose la sixième sœur ? Elle dit : « On m'a dit que si je mets le hijab aucun homme ne voudra de moi en mariage ! À cause de cela, je vais m'abstenir de le porter jusqu'à ce que je me marie ! »

Un mari qui souhaite te voir dévoilée et désobéissante à Allâh n'est pas digne de se marier avec toi. Ce genre d'homme est indifférent vis-à-vis des interdits d'Allâh qui sont commis, et ce genre d'homme ne se soucie pas de toi ni te porte le moindre d'intérêt. Ce mari ne t'aidera pas à entrer au Paradis et à te sauver du Feu.

Un foyer bâti dès le premier jour sur la transgression d'Allâh et sur des actes qui encourent Sa Colère est un foyer qui mérite les malheurs et la peine ici-bas et dans l'au-delà. Conformément à la parole d'Allâh – le Très-Haut : « Et quiconque se

détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gênes, et le Jour de la Résurrection nous l'amènerons au rassemblement, aveugle. » Tâha. V. 124

De plus, le mariage est sans doute une faveur d'Allâh qu'Il donne à qui Il veut. Combien de filles voilées se sont mariées sans aucune difficulté ! Et combien de filles non voilées restèrent célibataires !

Par ailleurs, si tu te dis : « Mon dévoilement et ma coquetterie est un moyen pour un noble objectif qui est le mariage. » [Je te dis] : « En Islam, un noble objectif ne justifie nullement les moyens illicites pour y

parvenir. Si un objectif est noble, il faut nécessairement que le moyen soit noble aussi pour y parvenir.

Ceci, parce qu'une règle islamique des fondements de la jurisprudence énonce : « Les moyens ont le même statut juridique que les fins. » [\[11\]](#)

En somme, Nous demandons à Allâh qu'il ne bénisse pas un mariage fondé sur la désobéissance et l'immoralité !

Le septième prétexte

Que diras-tu, ô septième sœur ! Elle dit : « Je ne mets pas le hijab parce

qu'Allâh dit : « Et quant aux bienfaits de ton Seigneur, fais-en part aux autres. », et comment cacherai-je donc mes beaux cheveux et ma beauté séduisante qu'Allâh m'a donnés ?! »

Chère sœur ! Je constate que tu t'appliques à suivre le Livre d'Allâh et Ses ordres seulement lorsque ceux-ci ne contredisent pas ta passion et ta compréhension ! Sinon lorsque ces mêmes ordres te déplaisent, tu les délaisses !

Autrement, pourquoi ne t'appliques-tu pas dans la réalisation de Sa Parole : « Et de ne montrer de leurs

beautés que ce qui en paraît ». An-Noûr. V. 31, ainsi que dans la pratique de Sa Parole : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de se couvrir par leurs Jalêbîb »[\[12\]](#). El Ahzêb. V. 59.

Car, par cette parole que tu as dite, chère sœur ! Tu t'es permise de légiférer ce qu'Allâh a justement interdit : le dévoilement et l'exhibition de ta beauté. La cause est que tu n'as pas envie de t'appliquer à la religion.

La plus grande faveur qu'Allâh nous a accordée est celle de la foi et de la guidée. Pourquoi donc tu n'as pas

mis en évidence cela et pourquoi n'as-tu pas évoqué cette importante grâce qu'Allâh t'a conférée et dont le hijab fait partie ?!

En somme, y a-t-il pour la femme un bienfait plus grand que celui de la guidée et du hijab ?!

Le huitième prétexte

Nous arrivons maintenant à notre huitième sœur qui dit : « Je sais bien que le hijab est obligatoire, mais je le mettrai quand Allâh m'aura guidée ! » [\[13\]](#)

Nous interrogeons cette sœur sur les démarches qu'elle a suivies pour qu'elle soit méritante de la guidée divine ? Nous savons certainement qu'Allâh – Le Très-Haut —, par Sa Sagesse, a fait que toute chose a une cause [qui conduit à la concrétiser].

C'est pour cela que le malade doit prendre des médicaments pour guérir. De même, le voyageur utilise sa voiture ou enfourche un animal pour atteindre la destination voulue. Les exemples sont si nombreux qu'il est impossible de les dénombrer.

Notre sœur a-t-elle alors œuvré fermement dans la recherche de la

guidée ? A-t-elle fourni les causes [efforts] nécessaires ?

Parmi ces causes :

- L'invocation d'Allâh – le Très-Haut — tout en étant sincère, **comme l'Exalté dit : « Guide-nous vers le droit chemin »**. El Fâtiha.V, 6.

- Elle s'appliquera à fréquenter des femmes pieuses, car elles sont un meilleur appui pour obtenir la guidée et pour s'y maintenir, pour qu'Allâh la guide, lui augmente sa guidée, lui inspire la justesse et la crainte révérencielle.

- Après cela, elle s'attachera à l'exécution des Commandements du

– Très-Haut —, et à mettre le hijab qu’Allâh à ordonné aux croyantes.

En somme, si cette sœur avait été vraiment ferme et résolue dans la recherche de la guidée, elle aurait entrepris les causes pour cela et l’aurait donc sûrement atteinte...

Le neuvième prétexte

Que dit la neuvième sœur ? Elle dit :
« Le temps n'est pas encore venu pour moi de porter le hijab car je suis encore très jeune ! Je le porterai lorsque je serai plus âgée ou après l’accomplissement du Hajj ! »

Ma chère sœur ! L'Ange de la mort est un visiteur qui se tient sur le seuil de ta porte attendant l'ordre d'Allâh — le Très-Haut — pour prendre ton âme à n'importe quel instant. — Le Très-Haut — dit : « Quand leur terme [mort] vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent non plus l'avancer. » El A'râf. V. 34

Chère sœur ! La mort ne distingue ni les vieilles ni les jeunes. Il se peut que la mort te vienne alors que tu es dans cet état de grande désobéissance ; celui de combattre le Seigneur de la Puissance en te dévoilant et en exhibant ta beauté.

Ô ma sœur ! Hâte-toi vers l'obéissance avec ceux qui se hâtent répondant à l'appel d'Allâh — le Très-Haut — : « Hâtez-vous vers un pardon de votre Seigneur ainsi qu'un paradis aussi large que le ciel et la terre. » Al-Hadîd. V. 21

Ô ma sœur ! N'oublie pas Allâh — le Très-Haut — sinon Il t'abandonnera en t'éloignant de Sa Miséricorde dans la vie présente ainsi que dans l'au-delà et en te faisant oublier ta propre personne en ne lui donnant pas son droit (à la personne) d'obéissance à Allâh et de son adoration.

Allâh – L'Exalté — dit à propos des hypocrites : « Ils ont oublié Allâh et

Il les a alors abandonnés. » At-Tawba. V. 67

Et dit aussi : « Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allâh ; [Allâh] leur a fait alors oublier leurs propres personnes. Ceux-là sont les pervers. » El Hachr. V. 19

Ma sœur ! Même si tu es encore jeune, écarte-toi de toutes les désobéissances dont fait partie le délaissement du hijab, car Allâh est dur en châtement. En effet, Il te questionnera le jour du jugement sur ta jeunesse et tous les moments de ta vie.

En somme : Comme l'espoir de vivre longtemps rend aveugle ! Comment

peux-tu garantir ne serait-ce demain d'être encore en vie !

Le dixième prétexte

Enfin, la dixième dit : « Je crains que si je m'applique à mettre le vêtement islamique qu'on m'attribue le nom d'un groupe spécifique et moi je déteste l'esprit partisan ! »

Ô sœur dans l'Islam ! Il y a seulement dans l'islam deux partis pas plus. Allâh l'Immense les a mentionnés dans son Noble Livre :

1. Le premier parti est celui d'Allâh qu'Allâh fait triompher parce que ses partisans obéissent à ses ordres, et s'écartent des désobéissances.

2. Le deuxième parti est celui du diable, le lapidé, qui désobéit au Très Miséricordieux, et multiplie la corruption sur terre.

Toi lorsque tu accomplis les ordres d'Allâh et à travers ces derniers le hijab, tu t'affilies au parti d'Allâh dont les membres sont ceux qui récoltent le succès.

Inversement, lorsque tu te dévêtis montrant ta parure et laissant paraître tes charmes, là tu t'embarques sur le

bateau du diable et ses alliés parmi les hypocrites et les mécréants et quelle mauvaise compagnie ! [14]

Vois-tu comment tu fuis Allâh pour rejoindre Satan ?! Vois-tu comment tu changes le bon par le mauvais ?! Fuis donc ma sœur vers Allâh et mets en pratique ses prescriptions : « Fuyez donc vers Allâh. Moi, je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur explicite. » Adh-Dhâriyât. V. 50

Le hijab est une adoration très honorable. Cette adoration ne se plie pas aux opinions des gens, de leurs orientations ou de leurs choix ! En effet, Celui qui l'a légiféré est bien Le Créateur, Le Sage.

En somme, pour satisfaire Allâh – le Très-Haut, pour espérer Sa clémence et pour gagner Son paradis, ne prête donc aucune considération aux paroles des diables, qu'ils soient humains ou djinns ![\[15\]](#) Accroche-toi scrupuleusement à la religion. Prends pour modèle les mères des croyants (épouses du Prophète ﷺ), les compagnes (épouses des compagnons) savantes et qui ont lutté dans le droit chemin...

ANNEXE D'autres prétextes répandus[\[16\]](#)

Le présent article vient compléter les dix prétextes précités. Voici quelques

nouvelles excuses que présentent nos sœurs qui ne mettent pas le hijab...

Qu'Allâh nous guide tous vers le chemin du paradis !

Le onzième prétexte

La onzième sœur dit : « Moi al-hamdoulillah, je ne vole pas, je ne mens pas... je ne pense pas que ça soit si grave que ça de ne pas mettre le hijab ! Mieux vaut être comme moi plutôt que mettre le hijab et en même temps mentir, calomnier, voler comme j'en connais ! Et en plus ne

dit-on pas que la religion n'est que comportement ? »

Chère sœur ! Médite cette parole d'Allâh : « Ô vous les croyants ! Entrez pleinement dans l'islam, et ne suivez point les pas du diable, car il est pour vous un ennemi déclaré. »
Al-Baqara, V.208

Et médite également celle-ci,
qu'Allâh épanouisse ton cœur :
« Allez vous croire en une partie du Livre et en rejeter une partie ? Ceux d'entre vous qui agissent ainsi ne méritent que l'humiliation dans cette vie, et au Jour de la Résurrection, ils seront menés vers le plus dur

châtiment, et Allâh n'est pas inattentif à ce que vous faites. 86. Voilà ceux qui échangent la vie présente contre la vie future. » Al-Baqara, V.85-86

Chère sœur ! Ces versets te montrent clairement qu'il est du devoir du musulman de suivre tous les préceptes obligatoires de l'islam. Reconnaître son péché est meilleur pour toi que de déclarer sans honte que le délaissement d'une obligation d'Allâh n'est pas grave ! Tu penses que c'est insignifiant alors que pour Allâh c'est énorme ! Et même si tu prétends que cela n'est pas si grave (ce qui est faux), alors ne considère

pas la petitesse du péché, mais bien la grandeur de celui à qui tu as désobéi !

Chère sœur ! Il ne te reste plus qu'à suivre cette recommandation d'Allâh, **car cette recommandation est une obligation** : « Dis également aux croyantes de baisser leur regard, de préserver leur chasteté, et de ne montrer de leur beauté que ce qui en apparaît. Qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines... » An-Noûr. V. 51.

En somme, il n'est pas honnête de condamner le comportement de certaines sœurs portant le voile en prétendant qu'elles mentent ou qu'elles calomnient alors que notre

propre comportement peut être plus à plaindre. Alors, nous conseillons à cette personne de regarder ces péchés avant ceux des autres, **là se trouve la clé de la réussite :**

Commence par ta personne, en lui interdisant sa déviation,

Si elle cesse d'être déviée, tu es certainement doué de raison.

À cet instant, on acceptera ta parole et un exemple, tu seras.

Ce que tu dis sera pris en compte et ton enseignement servira.

N'interdis point un comportement que, toi-même, tu commets,

Honte à toi, si tu effectues ce que, toi-même, tu condamnes.

Le douzième prétexte

La douzième sœur dit : « Le voile comme la foi, c'est dans le cœur ! »

Chère sœur en Allâh ! Médite cette parole d'Allâh et considère le but pour lequel on a été créés :

« Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver qui de vous est le meilleur en œuvres. » Al-Mulk, V.2

Qui de vous est le meilleur en œuvres ! Les œuvres ont une place primordiale dans la vie du musulman sincère. Souvent dans le Coran, tu trouveras la foi liée à l'œuvre, car ils sont indissociables. **Allâh dit** : « Par le Temps ! 2. Certes, l'homme court à sa perte, 3. Sauf ceux qui croient et font de bonnes œuvres, se recommandent la vérité et se recommandent l'endurance. » Al-Asr, V.1-3

Allâh dit aussi : « Certes, ceux qui croient et font de bonnes œuvres auront pour résidence les Jardins du Paradis, 108. Où ils resteront éternellement, sans désirer aucun changement. » Al-Kahf, V.107 & 108

Si nous sommes sur terre, c'est bien pour prouver notre foi justement, pour prouver notre amour et notre soumission à Allâh.

Mais comment prouver cela ? Avec nos actes ! C'est bien beau de dire à quelqu'un : « je t'aime », mais si tes actes ne suivent pas, il s'apercevra vite fait que c'est du mensonge...

Le Prophète ﷺ a dit : « Toute ma communauté rentrera au paradis sauf celui qui ne veut pas. » On lui dit alors : « Ô Messager d'Allâh, qui donc ne voudrait-il pas rentrer au Paradis ! » Il répondit : « Celui qui m'obéit rentrera au paradis et celui

qui me désobéit ne veut donc pas y rentrer. » Rapporté par Boukhâry.

La droiture dans la religion est exprimée par l'obéissance intérieure comme extérieure. La foi est proclamée par le cœur, la langue et les actes. Dire que la foi et la religion ne sont qu'une affaire de cœur est faux et mène à l'égarement.

Ton amour pour Allâh doit être tous les jours prouvé par ta soumission, ton humilité et ton amour qui constituent les piliers de l'adoration.

Il est mentionné dans un poème :

Désobéissant envers Dieu, tu fais avidement mine de l'aimer,

Ce comportement, je le jure, est un raisonnement bien mauvais !

Si ton amour était sincère, tu lui aurais certainement obéi,

La personne aimante, assurément, obéit à l'être qu'elle chérit.

En somme, Il est plutôt juste de dire, chère sœur, que la foi est ce qui est solidement ancré dans le cœur et qui est prouvé par les actes dont le hijab fait partie...

Le treizième prétexte

La treizième sœur dit : « J'aimerais porter le hijab, mais c'est plus fort que moi j'aime trop ma liberté et mon indépendance, et pour cela, je dois travailler et en France personne ne veut de femmes voilées au boulot ! Et d'abord ne dit-on pas : « le travail, c'est l'adoration ! »

Chère sœur, médite ces magnifiques paroles d'Allâh qui te montrent comment doit considérer le musulman sincère la vie d'ici-bas : « Sachez que la vie présente n'est que jeu, amusement, vaine parure, une concurrence orgueilleuse entre vous et une rivalité dans

l'acquisition des richesses et des enfants. Elle est comme une pluie qui fait pousser une végétation émerveillant les cultivateurs, puis elle se fane et tu la vois jaunie ; puis, elle devient poussière. Et dans l'au-delà, il y a un dur châtement, et aussi un pardon et un agrément d'Allâh. Et la vie présente n'est que jouissance trompeuse. » Al-Hadid, V.20

La liberté n'est pas une vertu lorsqu'elle vous mène vers la désobéissance d'Allâh ! Après ce verset Allâh te donne le libre choix de suivre, en espérant que tu seras de celles lorsqu'elles écoutent des propos, en suivent les meilleurs. Ce

sont celles-là qu'Allâh a guidées et ce sont elles les douées d'intelligence !

Allâh dit donc : « Hâtez-vous vers un pardon de votre Seigneur et un Paradis large comme le ciel et la terre, préparé pour ceux qui ont cru en Allâh et en Ses Messagers. Telle est la grâce d'Allâh qu'Il donne à qui Il veut. Et Allâh est le Détenteur de la grâce immense. » Al-Hadid, V.21

Que nos sœurs dans cette situation sachent que « La promesse d'Allâh est vérité. Que la vie présente ne vous trompe donc pas, et que le Trompeur (**Satan**) ne vous induise pas en erreur sur Allâh ! » Louqman, V.33

Selon abou Hourayra, le Prophète ﷺ a dit : « Malheur à l'esclave du dinar, du dirham et des vêtements de luxe ! » (Rapporté par Al-Boukhâri)

Quant à la phrase qui est dite à tort et à travers : « le travail, c'est l'adoration » ne provient ni du Coran ni de la sounna, et elle prête vraiment à rire ! Si le travail qui est en soi une chose honorable t'empêche d'adorer ton Créateur, alors essaye de trouver un autre travail où tu seras respectée pour ce que tu es et où tu pourras te vêtir de l'habit pur et pudique de l'islam.

Si tu ne trouves pas alors, impose à ton mari de subvenir à tes besoins, c'est ton droit d'épouse !

Néanmoins, sache que malgré tout, ton foyer est meilleur pour toi, ma sœur bien-aimée ! Allâh ton Seigneur et ton Créateur dit : « Restez dans vos foyers, et ne vous exhibez pas comme les femmes de la première période d'ignorance. Accomplissez la prière, acquittez la Zakât et obéissez à Allâh et à Son messager. » Al-Ahzab, V.33

En somme, la vraie liberté et la vraie indépendance sont celles qu'on acquiert en se délivrant de nos passions et de nos désirs malsains...

Le quatorzième prétexte

La quatorzième sœur dit : « C'est trop tard ! J'ai trop déliré... Allâh ne me pardonnera jamais ! »

Chère sœur, nous sommes convaincus de ta sincérité, **mais médite ce que dit Allâh ton Créateur :**

« Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allâh. Car Allâh pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux ». Et revenez

repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vous vienne le châtement et alors vous ne recevrez aucun secours. 55.

Et suivez la meilleure révélation qui vous est descendue de la part de votre Seigneur, avant que le châtement ne vous vienne soudainement et à

l'improviste. 56. **Afin qu'aucune âme ne dise** : « Malheur à moi pour mes manquements envers Allâh, car j'étais certes parmi les moqueurs. »

57. **Ou qu'elle ne dise** : « Si Allâh m'avait guidée, j'aurais certes fait partie des gens pieux. » 58. **Ou bien**

qu'elle ne dise en voyant le châtement : « Ah ! Si je pouvais retourner dans le bas monde ! Je

serais alors parmi les bienfaisants. »

59. Mais si ! Mes versets te sont parvenus et tu les as alors traités de mensonges ; tu t'es enflé d'orgueil et tu étais parmi les mécréants. 60. Et au jour de la Résurrection, tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allâh, assombris. N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux ? 61. Et Allâh épargnera ceux qui ont été pieux en les récompensant. Nul mal ne les touchera et ils ne seront point affligés. » Az-Zumar, V.53-62

Médite aussi ce que dit ton Messenger

ﷺ : « Allâh exalté tend Sa Main la nuit pour accepter le repentir du pécheur du jour et le jour pour

accepter le repentir du pécheur de nuit ; et ce, jusqu'à ce que le soleil se lève de l'Occident. » (Rapporté par Mouslim)

Toute personne pêche, surtout lorsque l'environnement qui nous entoure est mauvais et te pousse à désobéir à Allâh. Ton cas n'est pas le seul, mais surtout ne désespère jamais et fais partie de celles qui savent s'arrêter un jour pour reprendre le chemin de la réussite et de la piété !

En somme, si Allâh et Son messenger te disent qu'il n'est pas trop tard, comment croire qu'Allâh ne te pardonnera jamais ! Remets-toi en

question et reviens à Allâh
maintenant sans tarder ! Qu'Allâh te
préserve de tout mal, chère sœur
bien-aimée !

Le quinzième prétexte

La quinzième sœur dit : « Le hijab ce
n'est pas pour moi, je suis trop moche
avec ! Et le regard des gens compte
beaucoup pour moi ! »

Chère sœur ! C'est vrai que la beauté
est louée par l'islam. **Le Prophète** ﷺ

dit : « Allâh est beau et Il aime la beauté. » (Rapporté par Mouslim)

Seulement en islam la beauté qui est louée est celle qui est pour Allâh et non pour paraître belle devant les autres et s'enorgueillir ! De là, la plus laide à nos yeux sur terre peut être la plus belle auprès d'Allâh s'il l'agrée !

La beauté doit aider à obéir à Allâh et à accomplir Ses ordres. La beauté blâmable est celle soumise à ce monde, pour des raisons de pouvoir, de fausse fierté et pour se montrer, ou accomplir quelques désirs malsains. Cela inclut aussi le cas où la beauté est une fin en soi pour une personne et est tout ce dont la personne se

soucie. De nombreuses personnes n'ont aucun autre souci dans la vie. Cette vie et cette personne ne sont pas à envier ! Seulement l'islam, religion du juste milieu, permet à la femme de montrer ses atours et ses charmes à son mari et permet à la femme de se dévoiler au sein de sa famille proche (grands-pères, frères, oncles, etc.).

Allâh doit être adoré au moyen de la beauté qu'Il aime dans les paroles, les actes et les attitudes et non la beauté artificielle et n'ayant pas trait à la foi...

Une poétesse dit :

Préférer le « paraître » à « l'être » est insensé ! Cela est la preuve d'un vide déshumanisé... Celle qui doit compter est la beauté intérieure, Qui rayonne dans les actes et soulage le malheur ! L'Islam nous demande de purifier nos cœurs, De fournir le bel effort du jihad intérieur. La beauté ineffable de même qu'éternelle Existe seulement dans les jardins de l'Éden Soyons donc les esclaves du Parfait Créateur Plutôt que les esclaves de l'image extérieure...

De quoi as-tu peur, ma sœur ! Des moqueries ! D'être la risée du public ! Des insultes ! Médite ces versets et prends ton mal en patience et fais confiance en Allâh qui ne rend pas

vain les œuvres des croyantes et des vertueuses :

Allâh dit évoquant le récit de notre Prophète Noé (sur lui la paix) : « Et il construisit l'arche. Chaque fois que des notables de son peuple passaient près de lui, ils se moquaient de lui.

Noé dit : « Si vous vous moquez de nous, alors, nous nous moquerons de vous, comme vous le faites maintenant. 39. Et vous saurez bientôt qui sera touché par un châtement qui l'humiliera, et sur qui s'abattra un châtement durable ! » »
Houd, V.39-40

Allâh dit évoquant la mièvreté des polythéistes à l'époque de notre

Prophète Muhammad ﷺ : « Les criminels se moquaient des croyants. 30. Lorsqu'ils passaient à côté d'eux, ils faisaient des mimiques. 31. Lorsqu'ils rentraient chez eux, ils étaient contents de leur méfait. 32. Et lorsqu'ils les voyaient, ils disaient : « Ceux-là sont vraiment des égarés ! » 33. Mais on ne les a pas envoyés pour être leurs gardiens. 34. Le jour de la Résurrection, ce sont les croyants qui se moqueront des mécréants, 35. Sur les divans, ils contempleront leur Seigneur et Ses bienfaits. 36. Les mécréants ont-ils été récompensés pour ce qu'ils faisaient ? »

En somme, chère sœur, la moquerie n'est pas une chose nouvelle. Le Coran mentionne souvent les outrages verbaux subis par l'Envoyé d'Allâh ﷺ. Parmi les épreuves qu'il a endurées, on compte toutes sortes de moqueries, de dérisions, de descriptions malsaines et mensongères ayant pour but de dénigrer son message et les croyants qui le suivent. En effet, son peuple l'a traité de menteur, de faussaire, de poète, de sorcier, de devin, de fou, d'ensorcelé, de déshérité... Ils insultèrent de misérables et de simples d'esprit ceux qui le suivirent, et se moquèrent d'eux d'une façon injuste. Aujourd'hui, cette fratrie

moqueuse n'a pas cessé d'exister, les contemporains cultivent les mêmes dérisions que leurs ancêtres, un héritage commun se transmet de père en fils...

« Que de prophètes avons-nous envoyés aux anciens ! Pas un prophète ne leur venait sans qu'ils ne s'en moquassent. » Az-Zukhruf v.6-7

Le seizième prétexte

La seizième et dernière sœur dit :
« Pourquoi mettrai-je le hijab alors que la plupart des musulmanes ne le

portent pas ! Comme en démocratie, moi je suis la majorité ! »

Nous disons à notre sœur que la vérité n'est pas assujettie au grand nombre ! Si pour connaître la vérité et l'atteindre, ou ne serait-ce s'en approcher, il fallait se baser sur la majorité alors toute la terre serait vouée à la perdition ! Certes, sombre dans la médiocrité celui qui suit aveuglément la majorité.

Est-ce que le hijab en lui-même deviendrait caduc parce que la plupart des femmes musulmanes ne le portent pas ?! Quelle énorme injustice ! Et quelle énorme

ignorance ! La vérité n'est pas toujours conforme à l'opinion de la majorité. Croire cela, c'est aller à l'encontre du Coran et du bon sens...

Médite donc ce que dit Allâh à propos de la majorité : « Certes, j'ai abandonné la religion d'un peuple qui ne croit pas en Allâh et qui nie la vie future. 38. Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres, Abraham, Isaac et Jacob. Il ne nous convient pas d'associer à Allâh quoi que ce soit dans l'adoration. Ceci est une grâce qu'Allâh nous a faite, ainsi qu'aux gens, mais la plupart ne sont pas reconnaissants. » Yousouf, V.37-38

Mais aussi : « Si tu obéis à la majorité des habitants de la terre, ils t'égareront du sentier d'Allâh. Ils ne font que suivre les suppositions et inventer des mensonges. 117. Certes ton Seigneur sait mieux, que quiconque, qui s'égare de Son sentier, et c'est Lui Qui connaît le mieux les biens guidés. » An'âm, V.116-117

Mais aussi : « Et la plupart des gens – malgré ton désir ardent – ne croient pas. » Youssouf, V.103

Alors qu'Allâh loue la minorité sur la vérité : « « Ô famille de David ! Soyez – par vos actes – reconnaissants ! » Or peu de Mes

serviteurs sont reconnaissants. »

Sabaa, V.13

Tu n'es pas encore convaincue !

Médite ce verset alors : « Et sans la grâce d'Allâh sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le Diable, à part quelques-uns. » An-Nissê, V.83

Après quelques versets Allâh dit :

« Et la plupart d'entre eux ne croient en Allâh, qu'en Lui associant d'autres divinités. » Youssof, V.106

Suis les commandements de ton Seigneur et ne regarde pas la quantité, car elle égare plus qu'elle ne guide. Ne sois pas comme ces personnes décrites par ton Seigneur :

« Ou bien penses-tu que la plupart d'entre eux entendent ou comprennent ? Ils sont plutôt comparables à des bestiaux, et sont même plus égarés encore. » Al-Fourqane, V.44

Le grand sage Al-Foudayl Ibn Iyyâd a dit une parole juste à ce sujet :
« Suis la voie de la guidée, et ne sois pas leurré par le petit nombre de ceux qui empruntent cette voie ! Prends garde aux voies de l'égarement, et ne sois pas séduit par le grand nombre de damnés ! »

En somme, le grand nombre ne prouve rien, seule la vérité est à prendre même si tu es la seule

personne à la saisir ! La vérité n'émane-t-elle point de la révélation céleste ? La vérité n'est-elle pas le plus à même d'être suivie ?

La vérité est, pour le musulman, plus chère que sa personne ! Nos pieux ancêtres ne disaient-ils pas que le consensus (qui implique logiquement un grand nombre) est de s'attacher à la vérité même si tu es le seul à l'avoir !

Allâh dit : « Certes, Nous vous avons apporté la vérité ; mais la plupart d'entre vous détestent la vérité. » Az-Zukhruf, V.78[17]

Conclusion[18]

Chère sœur ! Je vais maintenant entretenir une discussion franche avec toi. **Ton corps est exposé dans le marché du diable aux regards de tous tentant le cœur des gens :**

- Des mèches de cheveux visibles,
- Des vêtements trop serrés qui moulent les formes de ton corps,
- Des vêtements trop courts qui laissent paraître tes jambes et tes pieds,

- Des vêtements coquettement brodés, de couleurs clinquantes et bien parfumés.

Voilà une tenue qui provoque la Colère du Tout Clément et qui mène à la satisfaction de Satan !!

Chaque jour qui passe en persistant dans cette tenue ne fait qu'accroître ton éloignement d'Allâh et ton rapprochement de Satan !

Chaque jour qui s'écoule une malédiction et une colère se dressent dans le ciel contre toi jusqu'à ce que tu te repentes !

Chaque jour tu te rapproches inéluctablement de la tombe pour que

l'Ange de la mort puisse prendre ton âme : « Toute âme goûtera la mort ! Mais c'est seulement au Jour de la Résurrection que vous recevrez votre entière rétribution. Quiconque donc est écarté du Feu et introduit au Paradis a certes réussi. Et la vie présente n'est qu'un objet de jouissance trompeuse ! » Êl 'Imrân. V. 185

- Monte, chère sœur ! dans le train de la pénitence [At-Tawba] avant qu'il ne quitte la gare !!
- Médite aujourd'hui, ma sœur ! sur ce fameux Jour où seront exposées tes actions [Le Jour de la

Résurrection] sans remettre cela à demain !

• Considère maintenant cet effroyable Jour avant qu'il ne soit trop tard !!

Paroles du coeur[19]

Chère sœur, si tu as décidé de porter l'habit que t'a prescrit ton Seigneur, rappelle-toi toujours que le hijab c'est avant tout un comportement vertueux. Ce comportement doit être le plus exemplaire possible. La vertu telle un jardin orné de roses doit être continuellement arrosé et fortifié.

Allâh dit : « Ô enfants d'Adam !

Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. Mais le vêtement de la piété, voilà qui est meilleur. C'est un des signes d'Allâh, afin qu'ils se rappellent. 27. Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous induise point en erreur, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour exposer leur nudité. Il vous voit, lui et sa descendance, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point. » Al-A'râf, V.26-27

Ma sœur ! Le respect des fondements de l'islam et la pudeur sont tes boucliers. Une bonne fréquentation

aide à redonner de la valeur à ta vie. Une amie vertueuse t'aidera à faire ce qui est bon et te rappellera Allâh, elle t'enjoindra ce qui est bon et t'interdira ce qui est mauvais. Ensemble, main dans la main, vous serez une fierté pour notre communauté. **Le prophète** ﷺ a dit : « le cas du bon compagnon et du mauvais compagnon ressemble à celui du vendeur de musc et du forgeron. Quant au vendeur de musc, soit il vous en donne un peu, soit vous le lui achetez, ou au moins vous partez en ayant respiré sa bonne odeur. Tandis que le forgeron brûlera vos vêtements, ou vous partirez en ayant inhalé son odeur répugnante. » (Al-Bukhari et Muslim)

Allâh te montre les regrets de la mauvaise compagnie dans le verset suivant : « Le jour où l'injuste se mordra les deux mains et dira : « [Hélas pour moi] Si seulement j'avais suivi le chemin avec le messenger ! Malheur à moi ! Hélas ! Si seulement je n'avais pas pris « untel » pour ami ! Il m'a, en effet, égaré du rappel [le Coran], après qu'il me soit parvenu. » Al-Fourqane, V.27-29

Choisis tes vêtements en respectant les huit conditions précitées et choisis une couleur sobre. Sache, ma sœur, que la route vers Allâh n'est pas toujours aisée et qu'elle comporte des difficultés, mais Allâh aide toutes

celles qui lui vouent un culte sincère.
En décidant de mettre ton hijab,
sache qu'Allâh t'agrée et te bénit.
Patiente face au mépris, et sache que
la patience est une clé du Paradis...

Chère sœur, toi qui n'es pas encore
prête à franchir le pas, sache que, tu
es toujours notre sœur et rien ne délie
le lien de fraternité si ce n'est
l'incroyance. Nous te conseillons de
te repentir le plus vite possible, car la
mort fauche sans distinction. Pose-**toi
toujours ces questions** : Pourquoi je
ne porte pas le hijab ? N'ai-je pas
peur de mon Seigneur ? Ne suis pas
musulmane ? Pose-toi ces questions,
car personne en réalité ne t'interdit de

le porter si ce n'est ton âme qui te pousse au péché...

Le hijab est une adoration fondamentale et obligatoire. N'écoute pas ceux qui prétendent après quatorze siècles pendant lesquels tous nos savants ont démontré son obligation que le voile est une simple tradition...

L'Islam a imposé le hijab en signe de liberté, de respectabilité, de dignité et de chasteté et non pas pour appeler à la soumission de la femme et à la dégradation de sa condition.

Sache ma sœur que la paix intérieure est un besoin universel. Il n'existe personne, sur cette terre, qui n'aspire

pas à la paix intérieure. Et il ne s'agit pas d'un phénomène moderne ; cette paix, chacun y a aspiré à travers les âges, indépendamment de sa couleur, ses croyances, sa religion, sa race, sa nationalité, son âge, son sexe, ses richesses ou l'avancement technologique de son peuple.

Les gens ont emprunté divers chemins pour tenter de trouver la paix intérieure : certains ont cru la trouver dans l'argent, dans les drogues, dans la musique ou la méditation, tandis que d'autres l'ont cherchée dans leur tendre moitié, dans leur carrière professionnelle ou à travers leurs enfants, etc.

Pourtant, chez la majorité des gens, cette quête est perpétuelle. De nos jours, on nous a amenés à croire que l'avancement technologique et la modernisation peuvent nous apporter un confort physique à travers lequel la paix intérieure est possible. Mais ceci est utopique et les faits viennent le prouver.

Ma sœur ! La paix intérieure vient en acceptant l'islam dans ton cœur et en vivant ta vie sur la base de ses principes. Pour acquérir cette paix, le hijab pour toi est indispensable, le hijab pour toi est un trésor inestimable...

Ma sœur ! Si tu fais des efforts pour changer tes habitudes, ton comportement et ta perspective sur ce qui t'entoure, Allâh apportera des changements positifs à ta vie et te mènera au succès. Et même si le monde qui t'entoure est agité, mesquin et cruel, Allâh te donnera les moyens de vivre en paix avec lui et de connaître la véritable paix intérieure.

Nous espérons que ce livre contribuera à améliorer ta vie.

Qu'Allah te protège ma sœur et te facilite tout pas entrepris vers la pudeur et la dignité !

Le Paradis est proche pour qui le désire réellement...

Il importe de souligner au passage [\[1\]](#) les événements scandaleux qui se sont déroulés en France depuis 2003, au sujet de l'interdiction du « **voile à l'école publique** ». Je me rappelle à cette époque de quelques propos honnis tenus par certains responsables de mosquées ! Ces derniers disaient que le port du hijab est un signe ostentatoire ! Ô ignorance ! Combien ces propos sont eux-mêmes à la fois ostensibles et ostentatoires ! Ô petitesse ! Quelle

parole plus déshonorante que de dire qu'il suffirait de mettre un serre-tête au lieu du « **voile** » ! Propos perverti par la convoitise du lucre parisien, qui ne saurait qu'être le produit d'une conscience noyée dans la veulerie et la mesquinerie ! « Ceux qui prennent pour alliés les mécréants au lieu des croyants, est-ce la puissance qu'ils recherchent auprès d'eux ? Alors qu'en vérité, la puissance appartient An-Nisê'. V. » entièrement à Allâh ! dit : ﷺ 139. Et le Prophète « **L'avilissement et la mesquinerie sont infligés à quiconque s'oppose à mon ordre. Et celui qui tente de ressembler à un peuple en fait donc partie.** » Eh oui ! La personne en

question est à la tête d'un institut théologique à Paris ! Un serre-tête à la place du « voile » ! « Quelle monstrueuse parole que celle qui sort de leurs bouches ! Ce qu'ils disent El Kahf. V. 5. » n'est que mensonge !

Béni soit Allâh ! Ses Paroles sont tranchantes et ne supposent aucune équivoque, **voici leur interprétation en français** : « Et qu'elles rabattent leurs voiles sur leurs poitrines » An-Noûr. V. 31 ; et Il dit aussi « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, **et aux femmes des croyants de se couvrir par leurs grands voiles** : [jalâbîb]. " El Ahzêb. V. 59.

Les gens, surtout en France, devraient savoir avec certitude que ces individus sont des imposteurs. Leurs discours n'a aucune pesanteur religieuse. « Le Jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient » An-Noûr. V. 31. Minables derviches hurleurs dans les médias !
NDT.

Ces propos sont retranchés du [2] livre de l'érudit linguiste Bakr Ibn cAbd Allâh Aboû Zeyd (qu'Allâh lui fasse miséricorde). « Taghrîb El Alqêb El cIlmiyya/ L'occidentalisation des titres scientifiques », p. 26, et 28.

Le cher lecteur verra sortir [3] ultérieurement — si Allâh veut — un livre très intéressant à ce sujet. Il porte le titre « Le juste milieu est la caractéristique de la nation musulmane et des gens de la Sounna ». Dr Moûssâ Êl Nasr (qu'Allâh le préserve).

Ces propos sont aussi retranchés [4] du livre de l'érudit linguiste Bakr Ibn cAbd Allâh Aboû Zeyd (qu'Allâh lui fasse miséricorde). « Taghrîb El Alqêb El cIlmiyya/ L'occidentalisation des titres scientifiques », p. 26, et 28.

Khadîja est morte avant que ce [5] verset ne soit révélé. Mais tout

musulman sait qu'elle aurait été la première à l'appliquer comme elle fut la première à croire au Prophète et à la révélation divine. Qu'Allah l'agrée ainsi que toutes les épouses du , les mères des croyants... ﷺ Prophète
NDC

Mohammed Nâsir Ad-Dîn Al-[6]
Albânî., Le Jilbêb de la femme musulmane, éd. 2003, la version française, les éditions al-Sunna, Bruxelles, Belgique.

L'obligation de couvrir le visage [7]
est sujette à divergence entre les savants de l'islam, le cheikh est d'avis que cela n'est pas obligatoire. NDC

Les frères et sœurs ne maîtrisant [8] que le kabyle ont accès à un cours détaillé sur la question du hijab. C'est une cassette audio (qui est aussi disponible en CD) réalisée par son éminence, le Cheikh Abd El Ghani Aoussat dans la collection « **apprends ta religion en Kabyle** ». Ledit cours porte le titre « **Le hijab de la femme musulmane** », et édité chez les éditions Manâr As-Sabîl, Alger. NDT

C'est-à-dire dévoilé en réalité et [9] non conforme à l'Islam en étant trop court, pas assez épais, transparent, trop voyant, trop ouvert, etc. NDT

Lire attentivement les huit [\[10\]](#) conditions citées dans la préface de la seconde édition. NDT

Cela veut dire que si la fin est [\[11\]](#) obligatoire le moyen pour y parvenir l'est aussi tant que ce moyen est licite, et inversement, si la fin est interdite le moyen pour y parvenir l'est aussi même s'il est licite. Cette règle d'or est une parmi d'innombrables dont jouit notre religion. Le lecteur lucide comprendra la différence qu'il y a avec le postulat machiavélique qui énonce : « **la fin justifie les moyens !** » L'Islam attire l'attention du musulman sur « **la qualité** » de la fin. Si celle-ci est mauvaise, il

n'utilisera pas de moyen pour la rendre licite, mais il l'évite. **Tandis que la devise : « la fin justifie les moyens »**, pousse son partisan à utiliser n'importe quel moyen pour arriver à ses fins, même si les deux sont mauvais. La réalité prouve ces faits ! NDT

Remarque importante : Il est [\[12\]](#) important de souligner au passage une idée fausse et largement répandue que font circuler quelques personnes hostiles à la pudeur et la vertu. Certains prétendent que le jilbêb n'existe pas en Islam !! D'autres disent que c'est un signe d'archaïsme (de retour en arrière ou une pensée rétrograde) !!

Pour répondre à la première catégorie de ces individus, qui, à la base, ignorent la vérité de l’Islam, le verset précité leur suffit. Et en vérité, c’est pour cette raison que nous avons préféré ne pas traduire le mot arabe *jilbêb*. Une personne qui s’intéresse à sa religion, et, en conséquence, nécessairement à la langue de celle-ci : l’arabe, devrait pertinemment avoir connaissance du sens du mot en question (*jilbêb*).

Mais, voilà qu’en plus de leur ignorance de l’Islam, leur méconnaissance de la langue arabe rend la question du *jilbêb* plus complexe — pour eux —. Toutefois, lorsqu’ils auront appris l’existence de

ce verset ainsi que son sens, à ce moment-là, seront-ils informés de la gravité de leur erreur, et de leurs accusations diffamatoires à l'égard des vertueuses sœurs qui se parent de l'habit de la grandeur : le jilbêb. Cela, parce que ces haineux individus les traitent de tous les noms méprisants.

Alors qu'Allâh dit : ((Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent [certes] d'une calomnie et d'un péché La deuxième évident)). El Ahzêb. 58.

catégorie qui est celle qui nous intéresse le plus est formée, en général, de quelques personnes perplexes qui ont perdu leurs repères religieux. La pureté de l'Islam leur

pèse trop lourd sur le cœur. Ils veulent changer les mœurs de la décence et les pratiques exemplaires par « les habitudes du rebut »

(Le mot rebut veut dire : Ce qui est rejeté, laissé de côté, considéré comme sans valeur « Le Petit Larousse encyclopédique ».

Synonymes : déchet, lie, ordure, résidu, etc. cf. « Dictionnaire des synonymes : Hachette. Et, Dictionnaire des synonymes de la langue française ; Pierre Ripert ».

Tandis que le mot (la) lie (qui est parmi les synonymes de rebut) veut dire, selon le Larousse : ce qu'il y a de plus mauvais, de plus vil dans une société.

Sans aucun doute Allâh – Pureté à lui — a rejeté, et réprouvé, voire interdit le dévoilement. Le Qur'ân et la Sounna attestent de cela. Il n'y a qu'une personne dont le cœur est malade qui n'admet pas cette vérité.)

Ce sont des hommes et des femmes qui dissimulent une haine monstrueuse pour l'Islam. Ils souhaiteraient voir un jour la femme musulmane, à qui l'Islam a redonné valeur et honneur (que la brute coloniale lui a arrachés), se noyer dans l'exhibitionnisme occidental. Ces pro-occidentalistes aveuglés par le délaissement des pratiques religieuses, et le suivi de leurs passions sont des ennemis de la

pureté féminine musulmane. Ils veulent rire sur la femme musulmane comme ils ont ri, et ils rient encore, sur la femme mécréante. En réalité, l'archaïsme n'est pas dans le fait de se couvrir, mais tout à fait le contraire, c'est dans le fait de se découvrir à l'instar des « primitifs de l'Amazonie ». Ainsi, savons-nous — parfaitement — que les archaïques, par excellence, sont ceux qui encouragent ce mode dévoilé. Enfin, nous évoquons un fort ordre par lequel Allâh — Exalté soit-Il — a rappelé aux humains de prendre leurs gardes. Espérons-nous que certaines consciences s'éveilleront et se rendront compte de cette affaire

énorme. Notre Créateur dit : ((Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour exposer leurs nudités)). El Acrâf. 27.
Et ((Si donc ils tournent le dos... alors Allâh connaît bien les semeurs de corruption.)). Êl cImrân. 63.
Enfin, c'est Allâh qui détient la guidée des cœurs ! NDT

Cette parole est très grave, car [\[13\]](#) cette sœur justifie son dévoilement par le destin d'Allâh. Ce qu'elle affirme revient à dire : « moi je ne mets pas le hijab, car Allâh ne m'a pas encore guidée ! » Cette parole et cette voie sont celles des mécréants

qui justifient leur polythéisme par la volonté d'Allâh ! Allâh dit en mettant en garde contre cette voie satanique :

« Les polythéistes diront : « Si Allâh avait voulu, ni nous ni nos ancêtres n'aurions été polythéistes, et nous n'aurions rien déclaré interdit. »

C'est ainsi que leurs prédécesseurs traitaient les messagers de menteurs jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. **Dis** : « Avez-vous quelque science à nous présenter ? Vous ne faites que suivre la conjecture et Al-A'âm, V.148. Toute **mentir**. » »

chose est prédestinée, mais la parole de notre sœur n'a pas été dite par tristesse ou regret, mais bien pour justifier son acte et cela est

répréhensible en islam. Le croyant ne justifie pas ses mauvaises actions par le destin, car cela le mène à la perdition et à persister dans son égarement. Par contre, justifier une catastrophe ou un malheur par le destin est permis, car cela n'est pas une chose choisie par la personne, mais subie. Par exemple, lorsqu'on perd un enfant ou lorsqu'on est atteint par une maladie incurable, il est juste de dire que cela est le destin d'Allâh, je l'accepte et je le remercie dans tous les cas... NDC

Et c'est ainsi que désirent te voir [\[14\]](#) les prédicateurs du libertinage qui s'attaquent à l'honneur de la femme musulmane. Ils savent bien que tu es

la cellule principale du tissu social.

Ta dissolution morale entraînera la destruction des valeurs éducatives de la communauté et des individus. **Ô sœur musulmane ! Prends garde aux bourreaux de la vertu** : tous ceux qui t'appellent à sortir de ta nature pour te transformer en objet de plaisir et de jouissance, ne serait-ce que par le regard. NDT

Ton dévoilement est leur [\[15\]](#) premier stratagème pour arriver à leurs fins. Barre-leur donc le chemin ! NDT

L'annexe ne fait pas partie du [\[16\]](#) texte original écrit par l'auteur Houwayda Ismaïl, mais cet ajout est

celui du correcteur, Abu Hamza Al-Germâny. Nous avons jugé utile de rajouter quelques autres prétextes entendus ici et là notamment en France et en Occident sachant que l'auteur a pu omettre quelques-uns de ces prétextes ne vivant pas en Occident. NDC

Fin de l'annexe introduite [\[17\]](#) sciemment dans le texte original pour éviter toute coupure dans la lecture et pour s'aligner à la ligne directrice et au plan de l'auteur. NDC

La conclusion est celle de [\[18\]](#) l'auteur Houwayda Ismaïl, qu'Allah la préserve !

Ce petit mot de fin est un rajout [\[19\]](#)
au texte original. NDC